

Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2011 Législature 2011-2016, préavis no 16-2012

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion est composée de Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Delphine Probst, Pascale Zbinden et MM. Didier Chapuis, Fritz Waelti et Stéphane Zürcher.

Ses membres ont défini le 15 novembre 2011 les thèmes et objets qu'ils souhaitaient traiter pour l'examen des comptes de l'exercice 2011, à savoir :

- Rencontre avec M. Roan Vallat, responsable du nouveau service technique.
- Visite de la patinoire, son utilisation, son organisation, ses coûts, l'énergie utilisée. La commission a par contre renoncé à présenter un « gala nocturne » !!!
- Modération du trafic, l'avancement des travaux, coûts par rapport au budget voté, zone 30 à l'heure, carrefour Dessous la Ville et du Cheminet prise en charge des coûts.
- La sécurité avec la présence de l'assistant de police, M. Thierry Parel. Parcage sauvage, nouveaux parcomètres, vandalisme/incivilités dans la commune, conséquence de la résiliation du contrat de prestation avec la gendarmerie.
- L'eau. Alimentation de nos sources, effet de l'annonce sur l'économie d'eau, avancement des démarches sur le renouvellement des conduites d'eau défectueuses.
- La rénovation de la place de sports du Cheminet
- Les différents points encore ouverts de notre rapport sur l'année 2010

Séance du 23 février

Le jeudi 23 février, la commission de gestion – sans Corinne Borgeaud excusée – s'est retrouvée à la patinoire en présence de la Municipalité incorpore.

Était également présent à cette séance, M. Antonio Gatto, président de la commission des finances et M. Roan VALLAT, responsable service technique.

M. Vallat est entré en fonction le 1er juin 2011 comme responsable du service technique. Il nous a fait une brève présentation de sa formation et de ses expériences professionnelles.

Puis, il nous a dressé un bilan de ces neuf premiers mois d'activité au sein de notre commune.

Il a fallu en priorité organiser cette nouvelle entité au sein de l'administration communale. La commission se plaît à relever qu'il jouit d'une grande confiance de nos municipaux et qu'il démontre l'autonomie souhaitée dans le cadre de ses fonctions.

Ensuite, les travaux suivants ont été mis en place :

- Mise sur pieds des structures et outils informatiques afin de présenter les dossiers à la Municipalité.
- Prise de connaissance des anciennes affaires en cours.
- Préparation et suivi des projets communaux.
- Contrôle des chantiers en cours.
- Etude de faisabilité de nouveaux projets, par exemple, aménagement de la gare.

Bien des projets, auparavant délégués à des bureaux et service extérieurs, sont maintenant assumés par M. Vallat.

Une mise à disposition de ce service technique à nos communes voisines n'est pour le moment pas envisagée.

La commission de gestion a noté avec satisfaction un allègement, tout en maintenant une collaboration, du travail du bureau du greffe. La commission a demandé de mettre à jour le site Internet de notre commune, ce qui a été fait.

Précisons encore qu'en cas d'absence de courte durée, la suppléance est assurée par Mme. S. Nussbaum, secrétaire municipale.

Enfin, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire d'effectuer un entretien de fin d'année, en raison de la proximité de la date de celui effectué à la fin du temps d'essai. Pour le moment, et compte tenu de la nouvelle fonction, le cahier de charges n'a pas été établi.

Pour terminer, la commission félicite la Municipalité et M. Vallat, du formidable travail accompli et les encouragent à continuer dans cette voie.

Le même soir de ce jeudi 23 février la commission a également traité le sujet de la Patinoire

C'est la deuxième année que notre population peut profiter d'une patinoire pendant 3 mois. Depuis cet hiver 2011/2012 la plupart des installations visibles appartiennent à notre commune.

Fréquentation :

Sans entrer dans les détails, les recettes enregistrées depuis l'ouverture le 3 décembre 2011 jusqu'au 7 février 2012 se montent à CHF 13'769. —alors que la saison précédente elles étaient de CHF 17'549.85

L'affluence a été moindre en raison de la période de grands froids et du fait que la participation des écoles n'est pas encore comptabilisée.

Bénévolat pour la surveillance :

La Municipalité a mis en place un agenda pour les personnes motivées à tenir la buvette et la location de patins. Cette information a été distribuée via un tous ménages et au travers de la page d'accueil sur le site Internet de la commune. Malgré ces informations, l'organisation pour la surveillance le week-end n'a pas été facile. La bonne nouvelle est qu'en principe dès l'année prochaine l'association de la piscine de Penthalaz assumerait cette organisation.

Energie :

L'alimentation en électricité est raccordée au Verger et dispose d'un compteur séparé pour bien en connaître le coût.

Afin de limiter au maximum la consommation d'électricité, l'épaisseur de la glace est gérée de manière automatique et par informatique. Suite à notre demande et renseignement pris, il est préférable de traiter la glace le soir. Nous suggérons à la municipalité de tenir compte des dernières recommandations de la société Ice-Concept pour la prochaine saison.

Partenariat Public/Privé :

Une dizaine de panneaux publicitaires sont posés sur la balustrade. La Municipalité a contacté plusieurs sociétés susceptibles d'apporter un « sponsoring » pour notre patinoire, malheureusement sans succès. Cette dernière ne serait pas assez porteuse du fait que nous ne disposons pas d'une équipe de hockey, de curling ou encore de patinage artistique !!

Déprédation des installations :

Pendant les deux années d'exploitation de la patinoire, aucun vandalisme aux installations n'a été commis. C'est très réjouissant et ça mérite d'être signalé. Pourvu que cela dure !!

Séance du 28 mars

Séance du 28 mars 2012, à la salle de Municipalité, en présence de Mme la Syndique Isabelle Hautier Charrotton et de M. Yves Jauner municipal. La Commission de gestion est intégralement représentée, à l'exception de Mme Delphine Probst, excusée. C'est M. Daniel Rochat qui représente la Commission des finances.

Les objets suivants sont à l'ordre du jour de cette soirée :

- Modération du trafic, l'avancement des travaux, coûts par rapport au budget voté, zone 30 à l'heure, carrefour Dessous la Ville et du Cheminet prise en charge des coûts.
- La sécurité avec la présence de l'assistant de police, M. Thierry Parel. Parcage sauvage, nouveaux parcomètres, vandalisme/incivilités dans la commune, conséquence de la résiliation du contrat de prestation avec la gendarmerie.
- Les comptes de La Piscine

Sécurité - Horodateurs

M. Parel nous parle des horodateurs. Notre Commune a fait l'acquisition en août de l'année dernière de deux appareils de base, à CHF 10'000.00 pièce, qu'elle a posés l'un à la Place du Pont, l'autre à La Piscine. Elle a fixé le tarif horaire à CHF 1.00, dès la première heure et CHF 8.00 pour la journée entière, le tarif horaire étant légèrement meilleur marché que celui pratiqué sur le parking de la gare. Une caissette verrouillée, accessible seulement par la Bourse communale, récupère l'argent de l'appareil.

Nous apprenons que ces appareils n'ont pas donné entière satisfaction à leurs utilisateurs dès le début de leur mise en fonction, victimes de pannes fréquentes et récurrentes. Malgré les multiples interventions du service technique du fournisseur, la situation peine à se stabiliser. De nombreux échanges de courriers (lettres et courriels) ont eu lieu sur ce sujet avec l'entreprise suisse qui a fourni ces horodateurs. Lasse de cette situation, notre Municipalité a finalement pris l'option de ne payer qu'une partie de la facture, et de bloquer plus ou moins le 25% de celle-ci, jusqu'à ce que nous soyons complètement satisfaits de ces appareils. C'est une bonne chose, et la commission soutient la municipalité dans cette décision.

Si auparavant ces parkings étaient utilisés à journée entière, déjà tôt le matin, il faut relever que depuis la mise en service de ces dispositifs, il n'y a pratiquement plus de véhicules parqués sur ces deux zones. Dans ces conditions, inutile de dire qu'il faudra de longues années pour amortir cet investissement !

Parcage sauvage

La bataille se fait au quotidien nous dit M. Parel. Cela commence devant le collège, avec les mamans qui amènent les enfants à l'école. Il peut verbaliser bien sûr, mais à certaines conditions seulement. Il avertit également lorsqu'un véhicule est mal garé, et si aucune réaction n'intervient dans les 7 jours, il peut faire envoyer le véhicule à la fourrière. Il nous rappelle que lorsqu'un véhicule est stationné de façon illicite sur une partie privée, c'est le propriétaire du ban qui peut faire une dénonciation à la Police.

La patience ayant été depuis un certain temps largement mise à contribution il nous faudrait maintenant verbaliser selon les règlements en vigueur. Les amendes distribuées sur le parking de la Coop, devenu zone bleue, en est une bonne illustration.

La Municipalité n'est pas compétente pour faire annuler les amendes délivrées.

Certaines remarques sont parvenues à la Commission de gestion au sujet du véhicule de Thierry Parel, pas toujours bien garé lorsqu'il verbalise. Bien que le véhicule soit signalé par les feux de détresse il faut néanmoins montrer l'exemple lorsque l'on occupe une telle fonction. Des mesures correctives et d'accompagnement vont être appliquées.

Incivilités

Le calme semble être revenu depuis quelques temps. On espère qu'avec l'arrivée des beaux jours, cela durera. Thierry Parel nous informe qu'il ne peut rien faire d'autre qu'appeler la Gendarmerie quand il se trouve confronté à ce genre de choses, il n'a pas la compétence de demander une pièce d'identité à un jeune qui s'adonne à des incivilités.

Contrat de prestations

Mme Isabelle Gay-Crosier nous rappelle que ce régime est terminé depuis le 30 juin. On ne sait plus exactement quelles prestations sont encore fournies à ce titre. Mme De Quattro elle-même ne le sait pas non plus. Thierry Parel collabore à raison d'une fois par mois avec l'adjudant Cretenoud, de Cossonay, pour un échange d'informations. C'est cordial et fort utile. Il n'est pas tenu de statistique sur les événements qui se déroulent dans notre région, seulement un journal. Afin, peut-être, de trouver une solution régionale pour une « police de proximité », un groupe de travail à l'échelle du district s'est constitué et se rencontre, en présence du Préfet. Mme Gay-Crosier représente notre Commune.

Thierry Parel travaille à raison de 80% pour Penthalaz et 20% pour Penthaz. Son activité administrative est devenue importante nous dit-il, en raison d'une recrudescence de commandements de payer qu'il doit délivrer.

Modération du trafic

C'est avec M. Roan Vallat et Mme Dominique Von der Mühl, qui avaient été conviés par la Municipalité pour la partie technique, que la Commission a pris connaissance, dans les détails, de l'avancement des travaux des zones 30 dans notre village. Le concept avance, de nouveaux quartiers ont été aménagés, par des équipements qui restent accessibles au niveau financier, notamment vers la Piscine, le collège, le quartier de l'Alouette. Le haut du village, plus précisément depuis le carrefour de la route de Lussery-Villars jusque vers le carrefour avant le cimetière sera aménagé prochainement, tout en tenant compte bien entendu des convois agricoles qui empruntent ce tronçon. Le BPA préconise les axes principaux à 50 km/h et les rues de quartiers à 30 km/h.

Yvan Rochat nous informe que la Municipalité a collaboré avec 3 autres Communes à l'acquisition d'un appareil pour relever la vitesse des automobilistes sur le territoire communal.

Personnel communal – quelques mots sur les résultats de l’audit Price Waterhouse Coopers (ci-après : PWC)

Sandrine Berthoud a assisté à la présentation des résultats par M. Gaillard de PWC le 6 mars dernier, en qualité de représentante de la Commission de gestion. La Municipalité était présente bien sûr, de même que les collaborateurs de notre Commune.

Les services administratifs ont été audités et évalués dans leur structure organisationnelle, leur fonctionnement, leur rôle, leur responsabilité, les outils utilisés, les processus de travail et les procédures administratives, la qualité de la communication en interne et la gestion de la performance individuelle, de même que la question de la relève de notre boursier.

Cet audit a eu le mérite de relever la nécessité d’apporter des changements, notamment au niveau de la coordination interne entre les services pour la gestion de certains dossiers et la suppléance des activités pendant l’absence du titulaire du poste. La création de processus de travail et le partage des connaissances est indispensable pour apporter une meilleure prise en charge des travaux à réaliser. Une définition précise des rôles et des responsabilités sera également nécessaire pour permettre le développement de la performance individuelle. La Commission encourage et soutient ce changement, pour le bien être des collaboratrices et collaborateurs de notre Administration, d’une part, et pour une amélioration des délais d’autre part.

Séance du 25 avril

Excusés, Delphine Probst pour la commission et Isabelle Hautier Charrotton pour la municipalité.

M. Jean-Luc Duperex est présent

Le thème de l’eau est discuté

Deux graphiques très parlants, que la commission conseille d’insérer dans un prochain numéro du cancanier, nous indiquent que le manque de pluviométrie et le phénomène de ruissellement contribuent à la baisse des sources de la Molombe et de la nappe phréatique. Cette baisse est régulière et relativement importante depuis 2004. Contrairement à ce que l’on pourrait croire l’augmentation de la population a

débouché sur une diminution de la consommation. Peut-être que les avertissements de la municipalité y sont pour une partie.

L'approvisionnement en eau est garanti par nos propres sources ou captages, par l'achat d'eau à Daillens en cas d'urgence, ce fut le cas lors de l'incendie de la ferme Rohrer, et en dernier ressort par l'achat à la ville de Lausanne.

Après 39 réparations à CHF 10000 en moyenne depuis 2004 pour les canalisations, le début des changements des conduites va être lancé dès 2012. Premières étapes Réservoir des Charrières et la route de la Gare haut du village.

Cette thématique de l'eau reste d'actualité et est surveillée en permanence par nos autorités et les services compétents. Des réflexions sont en cours sur une nouvelle tarification.

Pour la petite histoire, le différend entre la commune et la protection civile de Gollion sur une facture d'eau a tourné à notre avantage, jugement du tribunal à l'appui. Pour l'instant cette facture reste toujours en souffrance et nos autorités ont été obligées de menacer de poursuites le canton de Vaud, ce qui est un comble vous en conviendrez !!

Suite à notre dernière entrevue et à l'annonce d'un dépassement de crédit de 89'826.35 pour la route de Dessous-la-Ville, M. Lugeon en charge de ces travaux et M. Bonny, boursier, sont présents pour nous donner des explications. Lors de la mise à l'enquête aussi bien le bureau d'architectes que le canton a sous-estimé l'influence de la déclivité de la route de la Gare et le risque lié avec la courbe du trottoir. Le surcoût provient d'une part de l'augmentation du prix tarifaire depuis la date du devis, de la reconstruction des bordures pour le trottoir mais surtout des surfaces supplémentaires qu'il a fallu faire. Nous pouvons regretter ce fait surtout de la part du canton qui a accepté la mise à l'enquête et ensuite a demandé des rectifications. Même si ces dernières sont justifiées d'un point de vue technique, il nous faut être très ferme sur le fond vis-à-vis du canton surtout pour une personne morale que la commune est obligée de menacer de poursuites pour faire valoir son bon droit.

Des explications sont données sur le premier revêtement à la croisée du Cheminet et de la route de Dessous-la-Ville. La municipalité a choisi le revêtement le meilleur marché et reconnu conforme, malheureusement ce dernier ne convient pas pour des portions de route en déclivité, trop glissant. Par mesure de sécurité celui-ci a été enlevé et des marquages provisoires ont été faits à la charge de la société fournisseuse.

Un nouveau revêtement sera posé prochainement, le coût de CHF 13'000 étant à la charge de la commune. Ici également nous regrettons le manque de

professionnalisme de la société, fournisseuse du produit qui n'a pas rendu attentif le maître de l'ouvrage au moment opportun.

Les explications données sont claires et convaincantes c'est pourquoi la commission vous recommande d'accepter ce surcoût de CHF 89'826.35 déjà comptabilisé sur l'année 2011 en acceptant ce présent rapport de gestion.

Le suivi du préavis no 82-2011 sur la rénovation de la place de sport du Cheminet est discuté. Les travaux sont effectués ce printemps principalement en raison des conditions météorologiques et aussi en concordance avec le budget de l'ASICOPE qui prend à sa charge une partie des coûts.

Le suivi des points encore ouverts du dernier rapport de la commission est abordé. Pour l'instant l'audit sur l'éclairage est en sommeil mais n'est pas oublié. Les entretiens de fin d'année avec le personnel ont été faits et dûment documentés. La mise en application du règlement de la déchetterie est difficile à faire, en effet ce sont les collaborateurs sur place qui doivent la faire et la municipalité n'a pas d'autorité directe sur eux. Affaire à suivre.

La municipalité manque encore de recul pour se prononcer sur le suivi des mises en conformité lors des mises à l'enquête. Tous les citoyens non respectueux des règlements en vigueur sont systématiquement signalés à la préfecture. M. Roan Vallat nouveau collaborateur en charge de ces dossiers fait très bien son travail.

Séance du 9 mai

La commission et la Municipalité sont au complet pour cette présentation des comptes 2011. Sont aussi présents M. Jean-Daniel Bonny, boursier et Anne-Laure Girard sa remplaçante. La commission des finances n'est pas représentée.

Tout le monde espérait un miracle mais celui-ci n'a pas eu lieu. Les comptes avant les écritures de bouclage présentent un déficit de CHF 406'800.34. Ce déficit avait été prévu car le budget 2011 l'avait évalué à CHF 449'600. -- Après les prélèvements sur les fonds de réserve ce dernier est ramené CHF 97'232.49 à la charge du compte Capital.

A noter deux éléments importants dans les comptes 2011. La libération d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour les taxes de dispenses d'abris PCi qui n'était plus nécessaire et le manque de rentrées fiscales pour les personnes morales d'environ

CHF 300'000. Mais l'élément essentiel et marquant pour cet exercice est le recul des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui passe de CHF 5'653'000. -- en 2010 à CHF 4'586'000. -- soit une baisse de 23% environ.

Ce qui préoccupe particulièrement la commission c'est la baisse importante de la marge d'autofinancement qui n'est plus que de CHF 645'531 et qui ne va certainement pas s'améliorer en 2012 au vu du budget voté. Cette indication renseigne sur la capacité financière de la commune de faire face à ses obligations de remboursement d'emprunts ou à réaliser des investissements. Elle est qualifiée d'insuffisante.

Ceci est d'autant plus préoccupant que nous bénéficions actuellement de taux historiquement bas et qu'en cas de changements ces derniers ne pourraient évoluer qu'à la hausse et cela péjorerait encore plus cette marge.

Quelles marges de manœuvres restent-ils ? Retrouver un encaissement d'impôt pour les personnes privées à la hauteur de l'année 2010 où à défaut que nous pensions à une augmentation du point d'impôt où à une diminution des dépenses. Les deux peuvent être combinés. De toute manière les dépenses hors budget dans le futur seront analysées en profondeur par la commission de gestion.

Dans le registre des dépenses par nature nous constatons une augmentation des dépenses pour autorités et personnel de 10.5% par rapport aux comptes 2010 et 2.55% par rapport au budget.

Dans le registre des biens, services et marchandises cette augmentation est respectivement de 17.1% et 3.8%.

Notre participation à la péréquation financière a augmenté mais était anticipée dans le budget.

Cette année 2011 est la première année déficitaire depuis 11 ans mais il est fort probable qu'elle soit suivie d'autres. En conséquence il appartient à tous de veiller à retrouver le plus rapidement possible un équilibre entre les charges et les revenus.

A noter aussi que le conseil intercommunal de l'ASICOPE a un grand pouvoir décisionnel qui peut influencer grandement les comptes des communes même si la loi les contraint à voter que dans un sens. Nous en voulons pour preuve la future piscine de Cossonay qui occasionnera un coût annuel supplémentaire de CHF 300 environ par élève. En cas de travaux concernant les bâtiments que nous louons à

l'ASICOPE, la commune doit avancer l'argent et faire ainsi office de banquier. De ce fait, il y aurait une incidence sur le plafond d'endettement.

L'organe de révision est la société MGI Group Fiduciaire SA à Lausanne dont les experts MM. Gugler et Deriaz sont vivement appréciés par la bourse communale. Leurs compétences sont à la hauteur de ce que la commune attend, ce qui fait qu'ils ont été reconduits dans leur fonction de réviseurs.

Séance du 15 mai

Excusée Corinne Borgeaud, la commission des finances n'est pas représentée. Sont aussi présents M. Jean-Daniel Bonny et Anne-Laure Girard.

Cette soirée est dédiée aux contrôles des comptes et des pièces comptables. La commission forme 3 groupes de travail.

Le premier composé de MM. Stéphane Zürcher et Fritz Waelti contrôle les comptes de la patinoire no 1707, de la police no 61 et du service à la population no 62.

Patinoire

Le coût de montage, démontage et de stockage de la patinoire se montent à CHF 22'000. -- environ par année ce qui représente un poste de charges important. La facture de la mise à l'enquête s'est élevée à CHF 1'329. -- mais elle sera unique. La commission suggère de tenir compte des chiffres du compteur pour l'imputation des frais d'électricité.

Que toutes les sociétés et tous les bénévoles qui ont participé activement à l'animation de la patinoire durant la saison écoulée en soient vivement remerciés.

Police et service à la population

Le solde de la facture des horodateurs n'a pas encore été payé conformément à la décision de la municipalité. A titre d'information les recettes de l'appareil de la place du Pont ont rapporté CHF 275 en moyenne par mois. Ce chiffre n'est pas encore représentatif.

Le montant des macarons pour le parcage a bien été alloué au fonds de réserve pour stationnement et sécurité routière selon le préavis no 55-2010 accepté par le conseil le 14.06.2010.

La commune reçoit du canton CHF 21. —par délivrance d'un avis de poursuite. Celles-ci se sont élevées à CHF 11'776. —compte no 610436

Toutes les pièces demandées étaient présentes et ont pu être valablement contrôlées.

Le deuxième groupe est composé de Mmes Pascale Zbinden et Sandrine Berthoud. Elles se sont penchées sur le compte 430, les routes.

Un escompte d'environ CHF 700 aurait pu être diminué d'une facture si celle-ci avait été payée dans le délai imparti. La commission se recommande de prêter une attention particulière aux conditions de paiement des factures particulièrement celle d'une certaine importance.

La commune a mis en concurrence deux sociétés pour le marquage des routes. Nous relevons que c'est très bien de comparer les prix des fournisseurs de prestations et encourageons la municipalité à continuer dans ce sens et ceci de manière systématique. Cette comparaison peut aussi se faire pour les contrats en cours. Les entreprises sises sur la commune sont à privilégier tout en gardant un regard neutre et du bon sens sur la réciprocité des échanges.

Toutes les pièces demandées étaient présentes et ont pu être valablement contrôlées.

Le troisième groupe était composé de Delphine Probst et Didier Chapuis. Ils ont contrôlé le compte Fonds de réserve pour perte sur débiteurs impôts no 9.280.10, la maison de ville compte no 3502 et de la cantine communale midicroque compte no 711.

Fonds de réserve pour perte sur débiteurs impôts

Il importait à la commission de comprendre l'attribution obligatoire des CHF 71'000. - Ce chiffre est donné par l'administration des impôts en fonction des risques de non recouvrement qu'ils ont estimés. Il est régit par l'article 3 du règlement sur la comptabilité des communes. Les listes nous sont présentées sans le nom des retardataires, soyez rassurés...

Maison de ville

Ce bâtiment est sous le patrimoine financier à la différence des autres bâtiments qui sont sous le patrimoine administratif. C'est pourquoi la municipalité sur proposition du boursier a jugé utile de stopper son amortissement comptable afin de ne pas

créer de réserve latente supplémentaire. Ceci n'aurait pas été possible si le bâtiment avait été dans le patrimoine administratif. La maison de ville figure dans les comptes pour un montant de CHF 741'800. -- pour une estimation fiscale de CHF 1'250'000. --. A noter que les charges dépassent les revenus et ceci année après année. Pour 2011 elles sont supérieures de CHF 6000 environ.

Cantine communale midicroque

Lors de la préparation des documents, notre boursier s'est rendu compte qu'il y avait une différence de CHF 810. --. Ne s'avouant jamais vaincu il a voulu comprendre le pourquoi et c'est une bonne partie d'un dimanche qu'il a consacré aux recherches. En définitive il s'agit d'un oubli de facturation sur une semaine soit du 10 au 14 octobre 2011. Au vu de la nature et de l'ancienneté de la prestation la commission unanime propose à la municipalité d'écrire un mot d'explication aux parents concernés mais sans en percevoir les montants dus. La municipalité n'est pas de cet avis et a envoyé les factures aux personnes concernées.

Toutes les pièces demandées étaient présentes et ont pu être valablement contrôlées.

Conclusions

La commission remercie sincèrement le personnel communal pour le travail accompli et particulièrement notre fidèle et compétent boursier, Jean-Daniel Bonny, qui pour la dernière fois nous a présenté les comptes communaux. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Nous adressons aussi nos chaleureux remerciements à la Municipalité pour son esprit de transparence, son incroyable engagement envers une fonction qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur et son ardeur à défendre les intérêts de la commune. Nous lui souhaitons toutefois de garder de l'énergie pour les années à venir car nous sommes vraisemblablement à un tournant de notre vie communautaire et il s'agira de prendre les bonnes décisions en toute lucidité.

A l'unanimité la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal no 16-2012 soit :

Le conseil communal de Penthelaz après avoir pris connaissance du préavis municipal no 16-2012, entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

D'adopter les comptes de la bourse communale de l'exercice 2011 se soldant par un excédent de charges de CHF 406'800.34 avant les écritures finales ci-dessous :

D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes

- Un amortissement de CHF 6'658.50 pour l'achat d'une parcelle de forêt en Vallezard
- Un transfert du solde de CHF 16'088.20 du fonds de réserve pour la « reprise des actifs et passifs de la piscine & camping de Penthelaz » au fonds de réserve pour « équipements sportifs et places de jeux »
- Des prélèvements sur les fonds de réserve pour un montant total de CHF 316'226.35

Au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA

Au fonds de réserve pour constructions et entretiens des routes

Au fonds de réserve pour impôts.

De virer la perte de l'exercice de CHF 97'232.49 au compte capital.

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

Penthelaz, le 29 mai 2012

Sandrine Berthoud



Corinne Borgeaud



Delphine Probst



Pascale Zbinden



Didier Chapuis



Fritz Waelti



Stéphane Zürcher

